

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

En exercice : 7

Présent : 5

Votants : 5

Absent : 2

L'an deux mille vingt-deux, le 03 février à 19 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de Gouy-les-Groseillers, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur VENTRE Luc, maire.

Date de convocation

03 février 2022

Etaient présents :

Mme LE MOULLEC Sabine, Mme ROUTIER Elisabeth, M. MINARD Benoît, M. VENTRE Robin.

Date d'affichage

03 Février 2022

Absent excusée : Melle ROUTIER Laura.

Melle ROUTIER Laura a donné procuration à Madame Elisabeth ROUTIER.

Absent : M. COPPENOLLE Jean-Pierre

Secrétaire de séance : M. VENTRE Robin.

Objet : Convention cadre relative au suivi et à l'accompagnement de la planification énergétique territoriale à l'échelle communale

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que dans le cadre du projet Autoconsommation collective en cours d'étude avec l'assistance du SE 60 il est nécessaire de contractualiser cette assistance entre le SE 60 et la commune.

Après lecture de la « Convention cadre relative au suivi et à l'accompagnement de la planification énergétique territoriale à l'échelle communale », le conseil municipal après en avoir débattu autorise à l'unanimité le Maire à signer cette convention.

Fait et délibéré le 03 février 2022,

Certifié exécutoire,

A Gouy-les-Groseillers,

Le Maire,

Luc VENTRE

